

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

ELECTIONS DES REPRESENTANTS AUX COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Monsieur Didier MATRAS, Maire, indique à l'assemblée que suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la nomination des délégués aux diverses commissions intercommunales :

- Communauté de Communes Entre Dore et Allier : **Didier MATRAS et Agnès LAVEST**
- Syndicat Intercommunal « DORE ALLIER » de Lezoux : **François GARMIS et Agnès LAVEST**
- Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile : **Titulaires : Michelle FAYON et Franck DEJOB**
Suppléant : Sylvie EXBRAYAT
- Syndicat Intercommunal du Collège de Maringues :
Titulaires : J. Christophe ROBILLON et Patrick GAYMARD
Suppléant : Didier MATRAS
- S.I.E. de Lezoux : **Titulaire : Thierry CHARLES**
Suppléant : Franck DEJOB
- EPF Smaf : **Titulaire : Guy MUCHEMBLES**
Suppléant : Thierry CHALES
- Mission Locale Espace Jeune de Thiers : **Sylvie EXBRAYAT et Richard BARTHELEMY**
- Commission Appel d'Offres :
Titulaires : Agnès LAVEST, Candice CHARVET et Guy MUCHEMBLED
- CNAS : **François GARMIS et Danielle DEMANGEOT (agent communal)**
- Correspondant Défense : **Guy MUCHEMBLED**
- Parc Livradois-Forez pour le SAGE Dore : **François GARMIS**

ELECTIONS DES REPRESENTANTS AUX COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur Didier MATRAS, Maire, indique à l'assemblée que suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la nomination des délégués aux diverses commissions communales :

- Voies et Réseaux : **Président : Patrick GAYMARD**
François GARMIS, Thierry CHARLES, Guy MUCHEMBLED et J. Christophe ROBILLON
- Bâtiments : **Président : Franck DEJOB**
J. Christophe ROBILLON, Thierry CHARLES et Candice CHARVET
- Environnement et Assainissement : **Président : Alexandre PERONNE**
J. Christophe ROBILLON, Guy MUCHEMBLED et Patrick GAYMARD
- Services Scolaires : **Président : Fabrice SURLEAU**
Micheline SAUVANET et Sylvie EXBRAYAT
- Animation et Communication : **Président : Candice CHARVET**
Alexandre PERONNE, Michelle FAYON et Sylvie EXBRAYAT
- Bulletin Municipal : **Président : Michelle FAYON**
Candice CHARVET
- Service Social : **Président : Sylvie EXBRAYAT**
Michelle FAYON
- Ligue Contre le Cancer : **Micheline SAUVANET et François GARMIS**
- Don du Sang : **Président : Micheline FAYON**
Agnès LAVEST et François GARMIS
- Médiathèque / Bibliobus : **Président : Micheline SAUVANET**
Agnès LAVEST
- Equipements Sportifs : **Président : Richard BARTHELEMY**
Fabrice SURLEAU
- Services financiers : **Président : Michelle FAYON**
Richard BARTHELEMY
- Secours / Incendie : **Didier MATRAS**

REPARTITION DES FONCTIONS DES ADJOINTS

François GARMIS	Guy MUCHEMBLED	J. Christophe ROBILLON	Agnès LAVEST
Services Techniques Voiries et Réseaux	Ecole, Salle Polyvalente,	Bâtiments, Assainissement,	CCEDA Communication

	Equipemts. Sportifs, Sûreté / Sécurité	Environnement, Sûreté / Sécurité	Espaces Publics Action Sociale
--	---	---	---

REPARTION DES CONSEILLERS PAR SECTEURS

BARTHELEMY R. SURLEAU Fabrice	La Croix Mozat – Chez Mozat -
CHARLES Thierry	Les Boules – Chez Table – Fontpanade -
CHARVET Candice	Chez Faye – Les Minaux – Chez Finet – Chez Thuret
DEJOB Franck FAYON Michelle	La Brousse – Chez Barry – Le Champ des Arbres
EXBRAYAT Sylvie ROBILLON J. Christophe	Les Escolives – Les Taligères – Les Jolys – Landas
GARMIS François	Chez Montaneix – Chez Peyrot
GAYMARD Patrick	Route des Bigons – Impasse du Four – Rue des Pantalons Les Blanchards – Les Raynauds – Chez Favel – La Moutade
LAVEST Agnès	Rue de l'Etang Garmy – Impasse des Vignes – Square Jean Moulin Rue du Bajolet – rue des Six Pierres - Route de Thiers - Montagne
MUCHEMBLED Guy	La Terrasse Basse – La Terrasse Haute – Les Turgons – Rosse – Beaumoutin - Lachas
PERONNE Alexandre	Rue de Laveine – Impasse du Pigeonnier – Rue de la Côte – Allée des Chênes – Rue Goutte d'Orgiat – Rue de la Mairie – Rue du Bajolet
SAUVANET Micheline	Allée de la Bresle – Route de Crevant – Les 4 routes – Impasse des Sources – Rue Goutte d'Orgiat – Rue des Bardins – Rue Croix d'Allier

COMMISSION IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à la demande du directeur des Services Fiscaux, le Conseil Municipal doit proposer 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants pour constituer la nouvelle commission communale des impôts directs :

<u>CATEGORIES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
<u>Extérieurs à la commune</u>	M. Xavier CHOCHEYRAS Pont Picot – Rte du Pont 63350 MARINGUES	M Bertrand CHAZAL Les Robillons 63350 BULHON
<u>Propriétaires de bois</u>	M. Jean BROSSE La Croix Mozat 63350 CREVANT-LAVEINE	M. Thierry CHARLES Les Boules 63350 CREVANT-LAVEINE
<u>Taxe d'habitation</u>	M. Fabrice SURLEAU La Croix Mozat 63350 CREVANT-LAVEINE	M. Richard BARTHELEMY La Croix Mozat 63350 CREVANT-LAVEINE
"	Mme Michelle FAYON La Brousse 63350 CREVANT-LAVEINE	M. Jean-Louis MARISSAL 10 rue de Laveine 63350 CREVANT-LAVEINE
"	M. Alain SAUVANET 26, route de Crevant 63350 CREVANT-LAVEINE	Mme Magali MASSEBOEUF La Croix Mozat – Appt. Est 63350 CREVANT-LAVEINE
<u>Taxe Foncier bâti</u>	M. François GARMIS Chez Montaneix 63350 CREVANT-LAVEINE	M. David MICHEL 20 route des Bigons 63350 CREVANT-LAVEINE
"	Mme Chantal RAY La Moutade 63350 CREVANT-LAVEINE	M. David ROUGIER Les Escolives 63350 CREVANT-LAVEINE
"	M. Philippe MURATET La Brousse 63350 CREVANT-LAVEINE	Mme Monique PERISSEL 2 impasse des Sources 63350 CREVANT-LAVEINE
<u>Taxe Foncier non bâti</u>	M. Patrick GAYMARD Les Blanchards 63350 CREVANT-LAVEINE	M. Jean-Jacques VINCENT Chez Finet 63350 CREVANT-LAVEINE
	M. Jean-Gabriel FAURE	M. René BERTON

“	Chez Montaneix 63350 CREVANT-LAVEINE	14 route de Crevant 63350 CREVANT-LAVEINE
”	M. Cédric LAGOUGE Rosse 63350 CREVANT-LAVEINE	Mme Françoise HABONNEL Fontpanade 63350 CREVANT-LAVEINE
<u>Taxe professionnelle</u>	M. Gaël FAYON La Brousse 63350 CREVANT-LAVEINE	M. Christophe RIBOULET 6 route de Crevant 63350 CREVANT-LAVEINE

NOMINATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE D'ACTION SOCIALE

Monsieur Didier MATRAS, Maire, indique à l'assemblée que suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal, il y a lieu de procéder au renouvellement des conseillers municipaux au Conseil d'Administration du CENTRE D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.), dont il assurera la présidence.

A l'unanimité, les Conseillers Municipaux élus sont :

- **Madame** Micheline SAUVANET
- **Madame** Sylvie EXBRAYAT
- **Monsieur** François GARMIS
- **Monsieur** Alexandre PERONNE

Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), de la commune de CREVANT-LAVEINE :

- **Mme** Marie-France BERTON
- **Mme** Nadine CANTARELLI
- **Mme** Danielle CORNET
- **M.** Bernard JOURDAN

(La fonction des membres du **C.C.A.S.** expirera avec la fin de la durée du mandat municipal.)

FIXATION DES INDEMNITES MENSUELLES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Maire et les Adjointes perçoivent des indemnités de fonction, le montant de ces indemnités est basé suivant le nombre d'habitants de la Commune.

Selon la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, elles sont fixées en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (Indice Brut 1015), à savoir :

	MAIRE	ADJOINTS
<i>Population Municipal</i>	<i>Taux Maximal (en % de l'indice 1015)</i>	<i>Taux Maximal (en % de l'indice 1015)</i>
500 à 999 habitants	31 %	8.25 %

Ces indemnités font partie des dépenses obligatoires de la Commune et sont inscrites au budget communal.

OUI cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'appliquer, à partir du 28 mars 2014, date d'entrée en fonction des élus, les taux en vigueur et cela pour la durée du mandat.

RECAPITULATIF INDEMNITES MAIRE/ADJOINTS

	TAUX MAXIMAL (en % de l'indice 1015)	MONTANT BRUT MENSUEL
MAIRE	31 %	1 178.45 €
ADJOINTS	8.25 %	313.62 €

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer, pour la durée de son mandat, un certain nombre des attributions de cette assemblée.

Il invite le Conseil Municipal à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

OUI cet exposé et après délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- considérant qu'il y a intérêt en vu de faciliter la bonne marche de l'administration municipale, à donner à Monsieur le Maire délégation d'attribution prévues par l'Article L 2122-22 du CGCT de l'alinéa 1 à 24 ;

- les prérogatives déléguées au Maire sont les suivantes :
n° 1 à 10 + n° 18 ; 20 et 22

INDEMNITE DE GESTION AU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.

Il indique qu'il a sollicité le concours de Mademoiselle Christine LINDRON, receveur municipal, Trésorerie de LUZILLAT, que celle-ci a donné son accord et qu'elle accepte de fournir l'ensemble des prestations prévues par l'Arrêté susvisé.

Le Conseil Municipal,

OUI cet exposé, et après en avoir délibéré :

- DECIDE à l'unanimité de faire appel au concours de Mademoiselle Christine LINDRON, receveur Municipal, Trésorerie de Luzillat, aux fins d'exercer d'une manière permanente auprès de la Commune de CREVANT-LAVEINE de l'ensemble des missions de conseil en matière budgétaire et financière visées à l'Article 1^{er} de l'Arrêté interministériel du 16 décembre 1983 ;
- PREND ACTE de l'accord du comptable pour exercer ces missions ;
- DECIDE, en conséquence, de lui confier l'ensemble des dites missions et de lui allouer à ce titre, l'indemnité dite « de gestion » au taux maximum prévu par l'Article 4 de l'Arrêté susvisé ;
- DIT que la présente délibération est applicable dès l'installation du nouveau Conseil Municipal ;
- DIT que sauf délibération contraire, le montant de l'indemnité variera chaque année en fonction de la variation des dépenses budgétaires servant de base au calcul du tarif de cette prestation.

AUTORISATION DU MAIRE AU COMPTABLE PUBLIC D'ENGAGER DES POURSUITES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le comptable public ne peut engager des mesures d'exécution forcée à l'encontre d'un débiteur d'une collectivité territoriale qu'avec l'autorisation préalable de l'ordonnateur qui a émis le titre de recette conformément au paragraphe 2 chapitre 1 du titre 4 de l'instruction codificatrice n°05-050-MO du 13.12.2005.

Afin d'alléger la charge de signature des ordonnateurs locaux tout en leur conférant de nouvelles libertés d'organisation de leurs échanges avec leur comptable, le décret n°2009125 du 3 février 2009 étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuite.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser de façon générale et permanente le comptable public de la Commune de CREVANT-LAVEINE à poursuivre tout débiteur de la collectivité en le dispensant de solliciter l'autorisation de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- d'autoriser de façon permanente, le comptable public de la Commune de CREVANT-LAVEINE, à poursuivre tout débiteur de la collectivité.

DECISIONS MODIFICATIVES : EXERCICE 2014

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du budget de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :	D 27638	–	Autres Etablissements Publics	+	0.29 €
Dépenses :	D 1641	–	Emprunts	-	0.29 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les virements de crédits indiqués ci-dessus.

VENTE DE PEUPLIERS : ILE DE LA BRESLE – CREVANT LAVEINE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les peupliers situés sur le communal du lieu-dit « La Bresle » ont été coupés par mesure de sécurité.

Ces arbres ont été coupés par l'établissement « SCIERIE MONDIERE » domiciliée Le Fau – 03250 LAVOINE.

La Scierie s'étant proposée de racheter le bois coupé afin de le réutiliser au sein de son établissement, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de vendre ce bois au tarif de 20.00 € le m3.

La parcelle concernée par ces peupliers étant située à « La Bresle » sur la Commune de CREVANT-LAVEINE, il propose qu'une partie de la somme soit attribuée au budget « Ile de la Bresle » et une autre sur le budget « Commune ».

La coupe du bois représentant un total de 300 m³, la répartition de cette somme pourrait se faire comme suit :

- 210 m³ X 20.00 € = 4 200.00 € au budget « Ile de la Bresle »
- 90 m³ X 20.00 € = 1 800.00 € au budget « Commune »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré DECIDE à l'unanimité de vendre les peupliers à la Scierie MONDIERE domiciliée Le Fau – 03250 LAVOINE et d'attribuer une partie de la somme reçue au budget « Ile de la Bresle » et une autre au budget « Commune » soit 210 m³ X 20.00 € = 4 200.00 € au budget « Ile de la Bresle » et 90 m³ X 20.00 € = 1 800.00 € au budget « Commune » ;

LOCATION APPARTEMENT EST « LA CROIX MOZAT »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les locataires ont quitté l'appartement Est de « La Croix Mozat » à compter du 30 avril 2014, la caution versée lors de l'entrée dans l'appartement pourra leur être restituée dans un délai de deux mois maximum.

Il indique que l'état des lieux effectué avec ces locataires ne présente aucune anomalie et il propose de restituer la totalité de cette somme.

Par ailleurs, l'appartement sera loué à compter du 1^{er} mai 2014. Le nouveau loyer a été fixé et il a été demandé un dépôt de garantie correspondant au montant d'un mois de loyer.

Charge Monsieur le Maire d'établir et de signer le contrat de location et toutes les pièces afférents à cette location.